

Miroirs routiers en inox

Réf: MRI60-MRI46-MRI68



Miroir 600 x 400



Miroir 800 x 600



Miroir ø 600

Caractéristiques :

Les miroirs convexes sont en **acier inoxydable**.

L'encadrement et la protection des miroirs sont assurés par un caisson aluminium.

Poids : 600 x 400 = 7,65 kg - 800 x 600 = 12,75 kg - ø 600 = 8,80 kg

Les dimensions de ce cadre et les rayures noires et blanches sont **conformes à la réglementation** (arrêté du 21 septembre 1981).

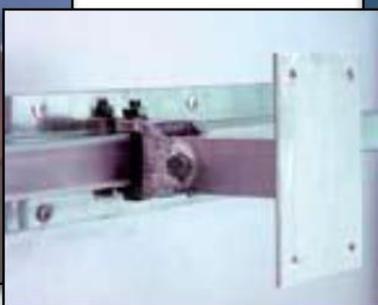
Garantie : 5 ans (hors vandalisme ou accident)

Les miroirs sont livrés avec un système de chapes aluminium adapté à votre utilisation.

Quatre possibilités de montage :



sur poteau acier 80x80



sur mur



sur mâts alu ø76 ou ø90



sur candélabre

Conditions d'implantation (selon l'arrêt du 21 septembre 1981) :

⇒ Seulement en agglomération. La route prioritaire doit être limitée à 50 km/h.

⇒ Mise en place d'un régime de priorité (panneau AB4 « STOP ») où les conditions de visibilité ont entraîné l'utilité du miroir.

⇒ La distance entre la bande d'arrêt et le miroir doit être inférieure à 15 mètres.

⇒ Le miroir doit être implanté à plus de 2,30 mètres de hauteur.